



**EVOLUTION DE LA GEOGRAPHIE DU CAPITAL DES
BANQUES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

Par

BEM Justin
HAMED Souleymane
MATCHA KANA Doriane
NGAKO Nely Stephanie

Sous la supervision de

KOUEZO Barthélemy
Chef du Département de la Réglementation et des Etudes
Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale

Décembre 2008

Résumé

Cette étude¹ retrace l'évolution de la géographie du capital des banques de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) sur les deux dernières décennies. Il apparaît que ladite évolution décrit les principales mutations économiques des Etats de la CEMAC. Prédominant jusqu'au début des années 90, le secteur public a progressivement été détrôné par le secteur privé et s'est désengagé consécutivement aux programmes d'ajustement structurel au profit du secteur privé qui s'est renforcé avec l'entrée dans le secteur des investisseurs locaux.

¹ Les points de vue exprimés dans cette étude n'engagent pas le Secrétariat Général de la COBAC. Les idées sont imputables aux seuls auteurs.

Les auteurs tiennent à exprimer leur gratitude à Martine INACK du Secrétariat Général de la COBAC qui les a appuyés dans le cadre de la collecte des données nécessaires à la réalisation de cette étude.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	iii
INTRODUCTION	4
I. LE RESEAU BANCAIRE DE 1980 A 2005	7
II. EVOLUTION DE LA GEOGRAPHIE DU CAPITAL DES BANQUES DE LA CEMAC	8
II.1. Evolution en volume	8
II.2. Evolution de l'actionariat des banques de la CEMAC.....	10
CONCLUSION	18
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	19
ANNEXES	20

INTRODUCTION

Le système bancaire des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)² a, au cours des trois dernières décennies, subi de profondes mutations qui ont fondamentalement modelé son visage. Si la décennie 1970-1980 est marquée par la prospérité des banques en rapport avec l'essor économique des Etats consécutif à la bonne tenue des cours des matières premières sur le marché international, la décennie qui suit connaît l'ébranlement du système bancaire des pays de la sous-région. Dans la première décennie, les Etats ont dans un climat d'euphorie créé ou suscité la création des banques dans l'optique de s'assurer des financements stables de leurs plans de développement économique et social. Toutefois, les espoirs se sont vite estompés au milieu des années 80 avec le retournement de tendance résultant de la chute des cours des matières premières exportées par les Etats de la sous-région qui ont eu un impact désastreux sur les finances publiques. Dans ce contexte, les banques très engagées dans le financement des Etats, des entreprises publiques et privées souvent elles-mêmes tributaires des marchés de l'Etat se sont retrouvées avec un portefeuille de crédits de qualité médiocre. La plupart des créances sur le secteur public sont apparues douteuses mais sans que les banques aient constitué en contrepartie les provisions équivalentes en raison de la règle dite de « l'infailibilité de l'Etat ».

Les Etats ont dû s'astreindre à des mesures drastiques pour sortir de l'impasse, le plus souvent poussés par les créanciers extérieurs. Les programmes financiers qui ont ciblé en priorité l'assainissement des finances publiques ont également touché le secteur bancaire. Si les réformes financières se sont appliquées aux Etats individuellement, les réformes du secteur bancaire ont quant à elles eu une portée plus globale en couvrant l'ensemble de la sous-région. Le secteur bancaire de la CEMAC est passé par les phases successives de restructuration et de libéralisation pour enfin aboutir à la privatisation.

Si au moment des indépendances, de nombreux Etats africains au Sud du Sahara ont estimé se développer en nationalisant ou créant des entreprises nationales, plus de quarante ans après, les résultats obtenus ne sont pas toujours de manière générale à la mesure des attentes, surtout dans le secteur particulier de la banque.

Cette étude porte sur la géographie du capital des banques de la CEMAC au cours des trois dernières décennies. Elle revêt une grande importance en raison de son rôle dans le partage du pouvoir qui lui, détermine les orientations stratégiques et donc, les grandes décisions au sein des entreprises. Pour les banques de la CEMAC, il y va de l'affectation optimale ou non de leurs ressources en faveur des secteurs économiques. Tout ceci aboutit

² La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale se compose de six Etats : le Cameroun, le Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Ils ont en commun une banque Centrale : la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ayant comme monnaie le Franc de la Communauté Financière de l'Afrique Centrale (le Franc CFA) et une Autorité unique de contrôle bancaire : la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

à l'analyse dans le temps de la structure de l'actionnariat des banques de la CEMAC où apparaissent essentiellement deux acteurs majeurs à savoir les secteurs public et privé.

Le capital social³ est, sur le plan juridique, la somme des apports en numéraire et en nature effectués lors de la constitution d'une société. Il est essentiellement composé d'apports saisissables⁴. Dans le domaine de l'économie, le capital est défini comme le stock d'infrastructures et d'équipements utilisés à des fins de production, ou comme l'ensemble des fonds permettant d'acquérir des infrastructures et des équipements⁵.

En matière bancaire à l'instar de toutes les entreprises commerciales, le capital est un élément des fonds propres, servant d'«amortisseur des pertes potentielles que pourrait enregistrer une banque»⁶. Il constitue donc une composante essentielle du socle des établissements de crédit dont l'analyse de la structure revêt un grand intérêt pour la compréhension des mutations éventuelles. Selon que le capital soit la propriété des agents privés ou publics, les performances économiques ne sont le plus souvent pas les mêmes.

Théoriquement, le secteur privé a tendance à optimiser son profit alors que le secteur public privilégie fondamentalement l'action sociale, l'amélioration du bien-être collectif, et s'investit principalement dans les transformations structurelles qui doivent induire la croissance économique.

Après la seconde guerre mondiale, à la faveur de la reconstruction des nations dévastées par le conflit armé et en application des théories keynésiennes, on a assisté à une prise de contrôle par le secteur public des plus grandes sociétés industrielles, commerciales et bancaires dans de nombreux pays. La prépondérance de l'Etat s'est manifestée dans des secteurs névralgiques, à l'exemple des télécommunications, l'eau, l'électricité et la banque où il a détenu jusqu'à 100% du capital social des grandes entreprises.

Cependant, suite au choc pétrolier et à la crise économique des années 1970, les fondements théoriques de l'intervention publique⁷ et de la régulation du marché ont été bouleversés. La forte implication de l'Etat a été rendue responsable des contre-performances économiques et son désengagement de la sphère économique est indiqué comme solution aux déséquilibres constatés à l'époque. Des privatisations massives ont été amorcées aux Etats-Unis et en Grande Bretagne. Avec l'effondrement des régimes communistes, elles vont s'accroître dans les années 90 dans les pays d'Europe de l'Est sous la houlette des institutions de Bretton Woods.

³Pour les sociologues, le capital représente la valeur des ressources dont disposent les individus sous forme de relations sociales au sein de leur communauté ; d'autres mettant davantage l'accent sur le rôle des réseaux et des normes dans la société civile.

⁴Paul-Gérard Pougoue, Le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique – OHADA, Presses universitaires d'Afrique 1998, 630p.

⁵Confère Gregory N Mankiw, Macroéconomie.

⁶IMF, Peter Stella, « capital serves as buffer against commercial bank losses », 1997.

⁷Tel que suggéré par John Maynard Keynes, Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, 1936.

Durant cette même période en Afrique, après les indépendances, la création d'entreprises ainsi que les grands travaux ont été assurés par l'Etat. Ce dernier est fortement représenté dans tous les secteurs de l'économie, y compris le secteur bancaire, où il a détenu une part prépondérante du capital des établissements de crédit.

La crise économique des années 1970 amène aussi les Etats africains à se désengager progressivement mais encore timidement de l'économie au profit du secteur privé. En Afrique sub-saharienne, de nombreuses faillites d'entreprises étatiques dans les pays francophones notamment (Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Niger et Togo....) ont incité les Pouvoirs publics à envisager leurs privatisations. Ils sont rejoints à la fin des années 1980 par certains pays anglophones (Ghana et Nigéria). Le secteur bancaire de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale n'a pas échappé à cette évolution constatée dans les secteurs industriel et commercial. Des faillites bancaires retentissantes ont également surgi dans la CEMAC à la fin des années 80 qui ont poussé les Autorités à prendre de mesures vigoureuses d'assainissement du secteur.

Des plans de restructuration du secteur ainsi que des plans d'ajustement structurels, menés par les Etats africains, avec l'appui de la Banque Mondiale et du FMI dans les années 90, dont la principale finalité était le rétablissement de la solvabilité de l'Etat ont eu pour recommandation de limiter, dans la mesure du possible, la part sociale des Etats à un niveau minoritaire compris entre 10 et 35 % du capital des banques. De plus, ces plans ont conduit à des privatisations de banques, notamment celles de l'Afrique centrale sur lesquelles porte la présente analyse.

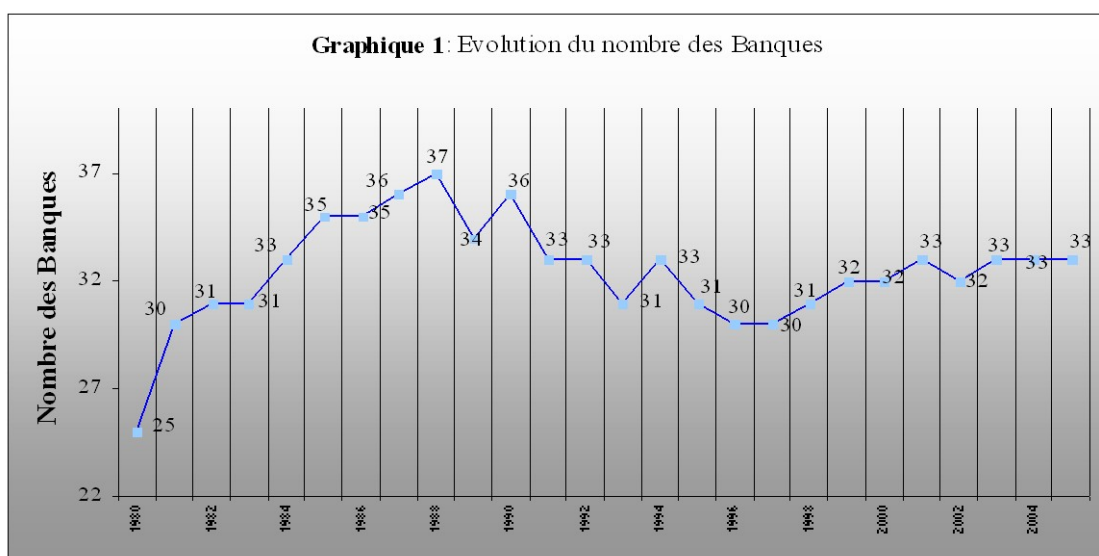
Cette monographie retrace donc l'évolution du capital des banques de la CEMAC, plus précisément de l'actionnariat. Elle a entre autres pour but de montrer que le secteur privé national s'est effectivement impliqué dans le capital des établissements de crédit. Elle permettra d'analyser la solidité⁸ du système financier de la sous-région eu égard aux facteurs de vulnérabilité observés ces dernières années au niveau mondial.

La monographie est élaborée sur la base des données statistiques des banques de la zone pour la période allant de 1980 à 2005. Elles proviennent de sources diverses, plus précisément des rapports des Conseils Nationaux de Crédit (CNC), des annuaires des banques édités par la BEAC, des rapports d'activité de la COBAC, des dossiers de structure des banques (fiches individuelles et notes diverses), des rapports d'inspection de la COBAC et de notes diverses. Après avoir succinctement présenté l'évolution du réseau bancaire de la CEMAC(section I) l'analyse porte sur l'évolution de la géographie du capital des banques (section II).

⁸ Dans de nombreuses études, une banque devient défailante lorsqu'elle est en situation de sous-capitalisation.

I. LE RESEAU BANCAIRE DE 1980 A 2005

Le réseau bancaire de la CEMAC regroupe toutes les banques des six pays à savoir, le Cameroun, la Centrafricaine, le Congo Brazzaville, le Gabon, la Guinée-Equatoriale et le Tchad. Sur la période allant de 1980 à 2005, l'évolution du nombre de banques de la zone fait ressortir une première phase d'ascension de 1980 à 1988 avant d'amorcer une deuxième phase entre 1989 et 1996, marquée par une baisse continue des effectifs avant la troisième phase de reprise moins forte observée depuis 1997.



Source : les auteurs

La première phase d'ascension est caractérisée par une augmentation du nombre de banques dans la zone. Le nombre de banques passe de 25 à 37 entre 1980 et 1988, oscillant en moyenne autour de 31 banques sur la période. Cette phase d'ascension traduit une expansion du secteur bancaire. En effet, les pays de la zone connaissent des perspectives de développement relativement prometteuses. C'est ainsi que sous l'impulsion d'une croissance économique forte, les Etats créent des banques qui sont censées soutenir leur essor économique.

Cette évolution va toutefois s'estomper avec la crise bancaire que connaîtra la CEMAC vers la fin des années 1980. A partir de 1989, le nombre de banques chute passant de 37 banques en 1988 à 30 en 1997. Sous l'effet des mesures de restructuration entreprises suite à la crise bancaire, les banques insolubles et irrémédiablement compromises sont liquidées. Le retrait de certaines banques étrangères a aggravé la tendance à la baisse du nombre d'établissements de crédit de la zone.

La création d'un organe régional de supervision bancaire, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) dont la mission principale est de veiller au respect des normes réglementaires par les établissements de crédit a été la mesure la plus significative de la période. Avec la mise sur pied de cet organe, plusieurs mesures ont été également entreprises. Si le secteur bancaire s'est étoffé dès 1998 où le nombre de banques passe de 30 à 33 en 2005 oscillant surtout autour de 32 banques en moyenne.

Cependant, le réseau bancaire est loin de satisfaire tous les besoins en services financiers des populations de la sous-région. Le taux de bancarisation y est encore très faible et de plus, les services financiers qu'offrent les banques ne couvrent qu'une infime partie de la population de la CEMAC (cf. FMI/Banque Mondiale). Les autres besoins sont couverts par les établissements de microfinance qui offrent des services financiers accessibles au plus démunis.

II. EVOLUTION DE LA GEOGRAPHIE DU CAPITAL DES BANQUES DE LA CEMAC

Malgré les multiples difficultés rencontrées par le secteur bancaire, le capital des banques de la CEMAC a connu relativement une tendance à la hausse au fil des ans. Sur la période de l'étude, il s'est vu multiplié par six environ. Pendant de nombreuses années, le secteur public est resté carrément majoritaire dans le capital des banques commerciales. Le secteur public regroupe l'Etat, les organismes publics, les sociétés d'investissements publics et les autres entreprises publiques. Le secteur privé comprend les agents économiques, souvent non résidents autres que ceux appartenant au secteur public.

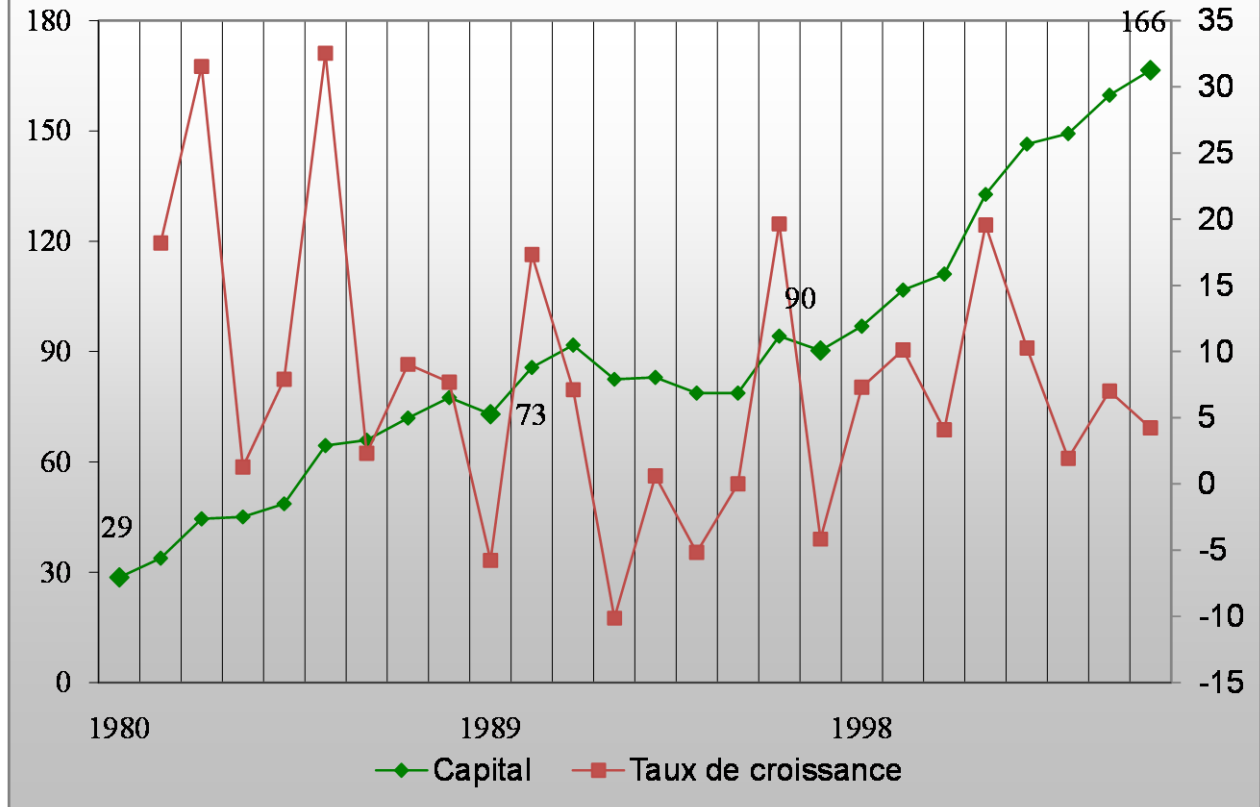
II.1. *Evolution en volume*

L'évolution en volume du capital des banques décrit trois phases sur la période 1980-2005. La première phase d'ascension caractérisée par l'augmentation du capital au fil des années s'étale sur la période 1980-1988. la deuxième phase qui va de 1989 à 1997 est marquée par de graves perturbations dans le système bancaire. La troisième phase survient après 1997 et elle montre une augmentation continue du capital des banques.

- ***De 1980 à 1988 la croissance du capital des banques est considérable***

Le capital des banques de la CEMAC passe d'environ 28 627 millions en 1980 à 73 003 millions en 1989, oscillant autour d'une moyenne de 55 358 millions. En effet, l'augmentation du nombre de banques peut expliquer la croissance du capital pendant cette période. Le taux de croissance moyen annuel du capital ressort à près de 9,8%.

**Graphique 2: Evolution du capital des banques de la CEMAC
(en millions FCFA)**



Source : les auteurs

- ***De 1989 à 1997 : le capital connaît une phase relativement stable***

En 1989, le capital des banques de la CEMAC enregistre une baisse d'environ 5% par rapport à 1988. Cette hausse est une manifestation de la crise de la fin des années 1980 qui a introduit des dysfonctionnements dans les économies de la zone. Mais les fluctuations sont mineures ; le capital en volume est resté stable sur la période. Les mesures de restructuration décidées par les pouvoirs publics ont permis d'arrêter l'effondrement du capital et la création de la COBAC en 1990 a peut-être aussi contribué à limiter les dégâts.

- ***Après 1997 : le capital des banques de la CEMAC connaît de nouveau une expansion***

Les effets du vaste programme de restructuration commencent à se faire ressentir à partir de 1997. Le capital des banques reprend son ascension. Il passe d'environ 90

milliards en 1995 à 166 milliards en 2005 avec un taux de croissance annuel d'environ 6,3% par an.

Par pays, la tendance constatée est très significative au Cameroun, au Gabon et au Congo.

Au Cameroun, (voir graphiques en annexes), le capital des banques suit sensiblement les mêmes évolutions que celles de la CEMAC. De 1980 à 1988, le capital passe de 17 645 millions à 36 270 millions avec un taux de croissance moyen annuel égal à 8% mais il baisse de 23% en 1989 par rapport à 1988 avant de reprendre sa croissance après 1997 pour se situer 53 633 M en 2005.

Au Gabon, Le capital des banques connaît une croissance régulière et forte sur la période. De 1980 à 1990, il passe de 3 700 millions à 34 406 millions. Après un léger ralentissement de 1991 à 1996, il reprend son ascension à partir de 1997 pour atteindre 69 515 M en 2005 .

Au Congo, de 1980 et 1991 le capital passe de 2 687 millions à 12 187 millions. Une chute de l'ordre de 40% est observée avec la disparition de nombreux établissements et amplifiée par les troubles politiques, avant de reprendre le sentier de la croissance à partir de 2004.

En République Centrafricaine et au Tchad, le capital des banques n'ont pas connu les trois phases susmentionnées.

Enfin s'agissant de la Guinée Equatoriale, au bénéfice de l'exploitation pétrolière, le capital des banques est passé en 1999 d'environ 850 millions à plus de 2 000 millions. Il se situe en 2005 à environ 6700 millions.

Le capital des banques a repris son ascension dans la Communauté à la suite de la restructuration qui a vu la liquidation de banques en faillite, la privatisation des banques publiques et la création de nouvelles banques essentiellement privées. De ce fait, l'analyse de l'évolution de la structure de l'actionnariat des banques de la CEMAC peut s'avérer nécessaire pour comprendre les mutations intervenues dans le secteur bancaire.

II.2. Evolution de l'actionnariat des banques de la CEMAC

Depuis des années, le capital des banques était essentiellement détenu par le secteur public et une faible fraction était aux mains du secteur privé. Jusqu'en 1992, le secteur public est actionnaire majoritaire dans les banques de la CEMAC. Sa participation atteint jusqu'à 58% du capital en 1985 avant d'amorcer une descente graduelle et inexorable à partir 1986 pour atteindre 18% à fin 2005. Légèrement minoritaire sans être inconsistante en 1980, la part du secteur privé s'est progressivement

consolidée avec la mise en œuvre des mesures consécutives à la restructuration du secteur bancaire de la CEMAC. De 45% du capital en 1980 sans avoir jamais été en dessous de 40%, le secteur privé détient en 2005 82% des banques de la CEMAC. Si l'on s'en tient au droit des sociétés en vigueur dans la CEMAC, le secteur privé possédait auparavant une minorité de blocage qui est fixée à 30%. Il a ainsi eu en droit, le pouvoir de bloquer les orientations contraires à ses intérêts d'actionnaire minoritaire lorsqu'il pouvait l'exercer. Cette évolution fait ressortir finalement que contrairement à l'opinion très répandue dans la zone, la faillite des banques n'est pas de la seule responsabilité du secteur public en l'occurrence de l'Etat. Il importe donc de rappeler que l'actionnaire minoritaire qui le plus souvent assurait l'assistance technique n'a pas eu à jouer son rôle. Un blocage de certaines décisions de crédit par exemple aurait pu empêcher aux banques les déboires qu'elles ont connues. Il est vrai qu'arguant de la souveraineté de la Puissance publique, il pouvait être difficile au privé de s'opposer à l'actionnaire majoritaire. Dans ce cas, le secteur privé se serait désengagé et la part du secteur public aurait augmenté à son détriment. En réalité, le secteur privé n'a pas exercé ce droit car dans les faits, ces actions minoritaires étaient détenues par des organismes publics étrangers et des banques étrangères à capitaux majoritairement publics. Dans un tel contexte, il aurait été difficile pour ces administrateurs de manifester dans les faits leur indépendance.

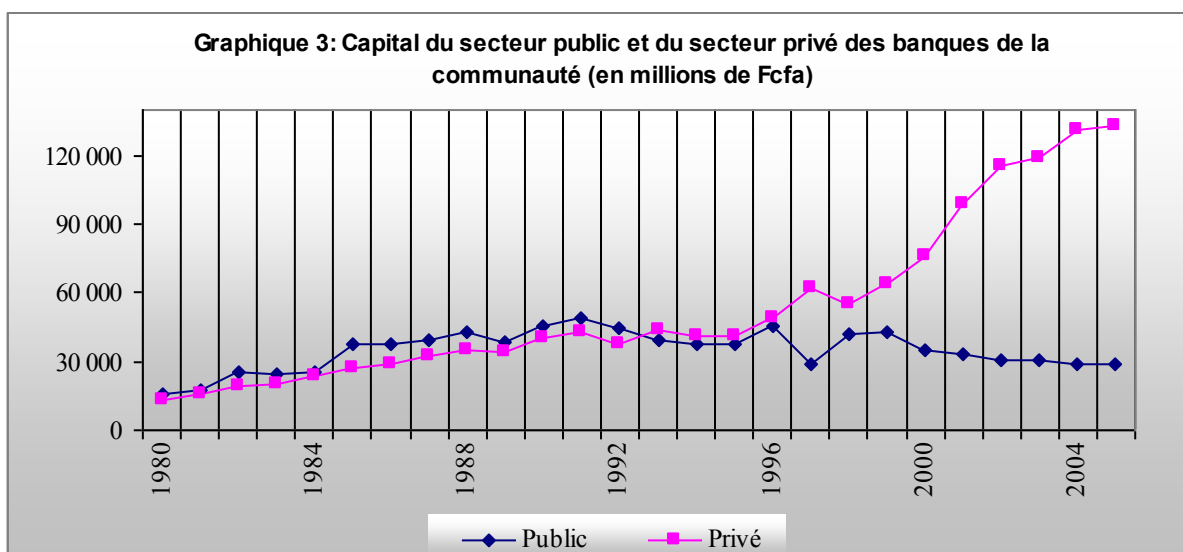
Tableau 1 : Répartition du capital des banques de la CEMAC (en millions de Fcfa)

Années	Capital	Public	Privé	% Public	% Privé	Total
1980	28 627	15 754,6	12 872,4	55,0	45,0	100
1981	33 837	17 825,6	16 011,4	52,7	47,3	100
1982	44 512	25 055,4	19 456,7	56,3	43,7	100
1983	45 087	24 841,4	20 245,7	55,1	44,9	100
1984	48 652	25 462,9	23 189,1	52,3	47,7	100
1985	64 475	37 421,4	27 053,6	58,0	42,0	100
1986	65 970	37 255,9	28 714,1	56,5	43,5	100
1987	71 944	39 526,3	32 417,7	54,9	45,1	100
1988	77 474	42 505,1	34 968,9	54,9	45,1	100
1989	73 003	38 764,2	34 238,8	53,1	46,9	100
1990	85 653	45 654,6	39 998,4	53,3	46,7	100
1991	91 773	49 114,6	42 658,3	53,5	46,5	100
1992	82 498	44 749,1	37 748,9	54,2	45,8	100
1993	82 998	39 507,0	43 491,0	47,6	52,4	100
1994	78 715	37 704,5	41 010,5	47,9	52,1	100
1995	78 715	37 704,5	41 010,5	47,9	52,1	100
1996	94 192	45 118,0	49 074,0	47,9	52,1	100
1997	90 294	28 623,2	61 968,8	31,7	68,6	100
1998	96 892	41 586,0	55 306,0	42,9	57,1	100
1999	106 709	42 576,9	64 132,1	39,9	60,1	100
2000	111 072	34 810,0	76 262,0	31,3	68,7	100

2001	132 783	33 567,5	99 215,5	25,3	74,7	100
2002	146 433	30 794,9	115 638,1	21,0	79,0	100
2003	149 262	30 613,6	118 648,4	20,5	79,5	100
2004	159 729	28 703,3	131 025,7	18,0	82,0	100
2005	161 789	29 073,5	132 715,5	18,0	82,0	100

Source : auteurs

L'évolution de la répartition de la propriété du capital des banques entre les secteurs public et privé fait ressortir deux phases :



Source : auteurs

▪ *Un secteur public relativement dominant avant 1993*

La part du capital détenue par le secteur public est plus élevée que celle des privés. Elle double sensiblement en volume à la fin de cette période, passant d'environ 16 000 millions en 1980 à près de 39 000 millions de FCFA en 1993. L'écart entre les contributions du secteur public et du secteur privé reste cependant assez mince, inférieur à 6 000 millions. Cette phase prend fin avec la restructuration du secteur bancaire. La gestion majoritaire par l'Etat a engendré une certaine inefficacité ou mieux encore la gestion mixte aurait plutôt généré des blocages. Combinés aux difficultés économiques, ces dérapages ont conduit l'Etat à se désengager du capital des banques pour ne conserver qu'une faible participation ne dépassant pas plus de 20% dans presque tous les Etats.

▪ *La domination du secteur privé est visible après 1993*

Après 1993, un retrait progressif du secteur public est noté. Il cède ses parts, abandonnant ainsi son statut d'actionnaire majoritaire au profit du secteur privé. Si dans la période précédente, le secteur privé était minoritaire à plus de 40% des parts en

dépassement de la minorité de blocage, il apparaît que la privatisation a dénié la minorité de blocage au secteur public. Tous les pouvoirs sont donc concentrés entre les seules mains du secteur privé. Ainsi, en 2004 et 2005, le secteur privé détient en volume respectivement environ 131 000 millions et 133 000 millions représentant plus de 80 % des parts dans le capital des banques.

Cette tendance est observée dans l'ensemble des pays de la sous-région. Seules varient les périodes au cours desquelles les transitions surviennent selon les situations socio-politiques spécifiques à chaque pays. Seule la RCA présente des situations d'alternances multiples entre ces secteurs.

Tableau 2 : Part du capital de chaque acteur (en %)

Années	Secteur public			Secteur privé		Total
	Etat	Organismes publics nationaux	Organismes publics étrangers	Privés nationaux	Privés étrangers	
1980	37,2	13,4	4,5	2,4	42,6	100
1981	35,6	14,2	2,9	3,5	43,8	100
1982	37,8	13,6	4,8	4,6	39,1	100
1983	37,9	12,4	4,7	4,8	40,1	100
1984	35,3	12,2	4,8	4,4	43,2	100
1985	40,1	11,5	6,4	5,3	36,7	100
1986	40,6	9,6	6,2	5,4	38,1	100
1987	37,6	10,4	6,8	8,0	37,0	100
1988	38,3	10,4	6,1	9,8	35,3	100
1989	37,6	8,6	6,7	11,4	35,5	100
1990	37,4	10,1	5,7	11,4	35,3	100
1991	35,9	12,0	5,5	11,1	35,3	100
1992	35,6	12,4	6,1	13,6	32,2	100
1993	47,6	0,1	6,0	14,0	32,2	100
1994	47,9	0,0	6,8	12,7	32,6	100
1995	47,9	0,0	7,7	12,7	31,7	100
1996	47,9	0,0	4,4	12,7	35,0	100
1997	31,4	16,1	9,5	12,5	30,5	100
1998	39,3	3,6	8,8	17,7	30,6	100
1999	35,9	4,0	9,4	21,7	29,0	100
2000	26,1	5,2	9,7	16,3	42,4	100
2001	23,4	1,9	7,8	16,3	50,6	100
2002	19,3	1,8	7,1	16,9	54,9	100

2003	19,2	1,3	8,1	19,6	51,8	100
2004	14,7	3,3	7,8	21,7	52,5	100
2005	14,7	3,3	7,8	21,7	52,6	100

Source : auteurs

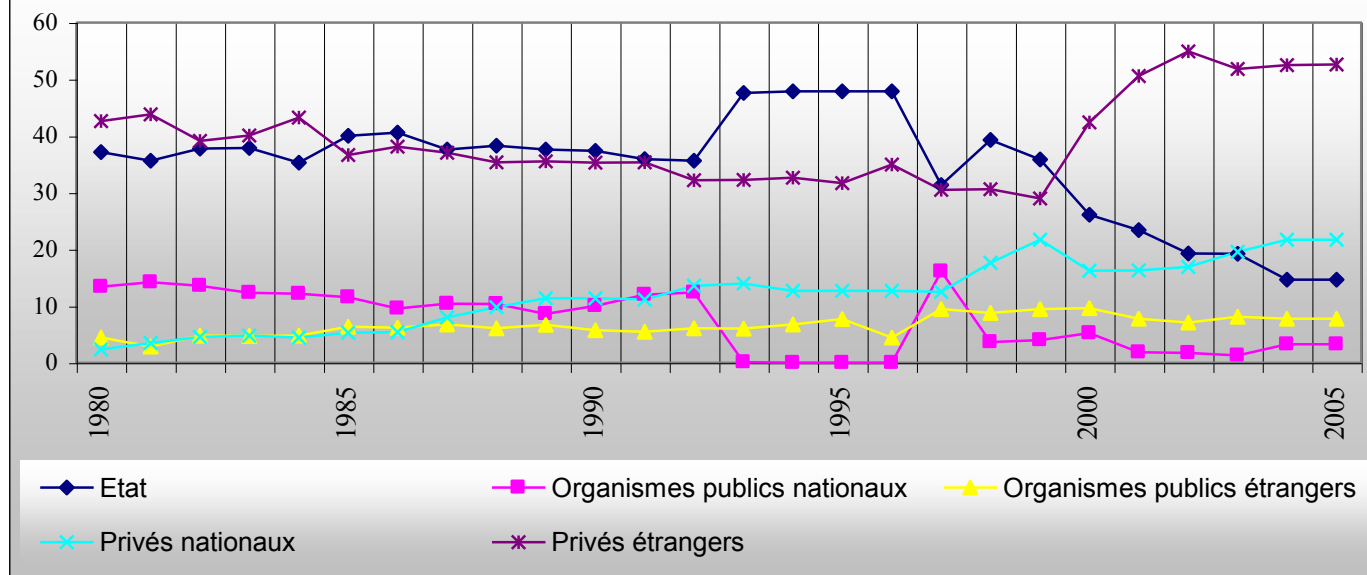
Pour permettre une meilleure compréhension de ces mutations, une classification plus fine scinde les investisseurs publics en Etat, organismes publics nationaux et organismes publics étrangers et les investisseurs privés en nationaux et étrangers. Selon cette nomenclature des agents reprise dans le tableau ci-dessus, l'Etat et les organismes publics nationaux ont foncièrement réduit leur part dans le capital des banques alors que le privé national inexistant au début de la période représente en 2005 plus de 20% du capital des banques de la CEMAC.

Trois phases d'évolution de l'actionnariat sont mises en évidence. La première phase s'étend de 1980 à 1984 où le privé étranger a la plus grande part du capital ; la deuxième, de 1985 à 2000 pendant laquelle l'Etat est actionnaire majoritaire et la troisième phase après 2000 où l'on note un désengagement de l'Etat.

▪ ***Entre 1980 et 1984, le privé étranger est actionnaire majoritaire***

Dans la première moitié de la décennie 1980, la part la plus importante du capital est détenue par l'Etat et le privé étranger. Les autres acteurs, privés nationaux et organismes publics national et étranger disposent de parts moins importantes, représentant environ 20%. La structure du capital se présente ainsi : environ 42% pour les privés étrangers, 37% pour l'Etat et 21% pour le reste. Ainsi, jusqu'en 1985, la part du capital du privé étranger est restée supérieure à celles de tous les autres acteurs. Cette prédominance pourrait s'expliquer par le fait qu'au début des années 1980, le paysage bancaire est dominé en majorité par les groupes bancaires d'origine française qui sont les plus gros actionnaires (Société Générale, Crédit Lyonnais, BIAO, BNP) installées dans la zone avant les indépendances pour certains.

Graphique 4: Evolution des parts du capital de chaque acteur



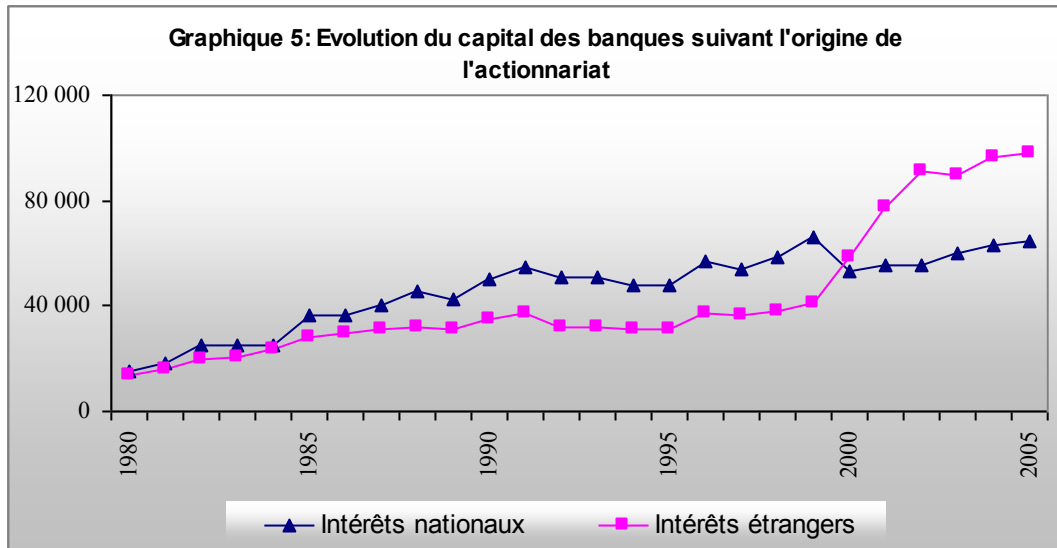
Source : auteurs

▪ ***Entre 1985 et 1999, l'Etat détient la plus grande part des actions***

A l'éclatement de la crise économique de 1985, la plupart des groupes bancaires mettent fin à leur participation et se retirent du capital. De nombreuses banques ferment. Ce retrait des groupes étrangers s'accélère durant la deuxième moitié de la décennie 1990. C'est à partir de cette période que les privés nationaux vont progressivement accroître leurs parts, l'Etat restant assez stable autour de 39%. Ce mouvement se poursuivra jusqu'en 1999 où la structure du capital se trouve modifiée avec 36% pour l'Etat, 29% pour le privé étranger, 22% pour les privés nationaux et 13% pour les organismes publics nationaux et étrangers.

▪ ***Le désengagement de l'Etat semble effectif dès 2000***

Dès 2000, la tendance se renverse et semble irréversible. Les groupes étrangers qui avaient déserté la zone à la suite de la crise reviennent grâce aux mesures vigoureuses prises par les autorités. Le secteur privé aussi bien national qu'étranger consolide ses parts dans le capital des banques et l'Etat se désengage. La structure du capital en 2005 est composée d'environ 74% pour les privés nationaux et étrangers, 15% pour l'Etat et 11% pour les organismes publics nationaux et étrangers. Mais le capital privé national qui s'est substitué au capital public semble s'essouffler et ne s'est pas renforcé en raison certainement de la faible capacité financière des investisseurs nationaux et souvent des problèmes de gouvernance. Par ailleurs, certains promoteurs privés nationaux n'ont pas pu obtenir l'avis conforme de la Commission Bancaire du fait des insuffisances notoires constatées dans leur dossier pour exercer dans la zone.



▪ ***Les intérêts nationaux dépassent les intérêts étrangers de 1980 à 1999***

Sur cette période, les nationaux ont majoritairement contrôlé le capital des banques de la zone. En moyenne, leur part dans le capital est d'au moins 58%. Cela s'expliquerait par le fait que durant la première moitié de la période, l'Etat en tant qu'investisseur et promoteur détenait majoritairement le capital des banques de la sous-région. Mais, suite à la crise bancaire et en application de sa décision de limiter ses participations consécutives aux restructurations, les privés nationaux se sont graduellement substitués à l'Etat dans le capital des banques.

Tableau 3 : Capital de tenu par les nationaux et les étrangers (en millions de Fcfa)

Années	Intérêts nationaux	Intérêts étrangers	Parts nationaux	Parts étrangers
1980	15 147,0	13 480,0	52,9	47,1
1981	18 038,5	15 798,5	53,3	46,7
1982	24 973,2	19 538,8	56,1	43,9
1983	24 878,0	20 209,0	55,2	44,8
1984	25 300,1	23 351,9	52,0	48,0
1985	36 728,0	27 747,0	57,0	43,0
1986	36 722,0	29 248,0	55,7	44,3
1987	40 431,8	31 512,2	56,2	43,8
1988	45 388,0	32 086,0	58,6	41,4
1989	42 158,7	30 844,3	57,7	42,3
1990	50 488,3	35 164,7	58,9	41,1

1991	54 317,0	37 455,9	59,2	40,8
1992	50 928,2	31 569,8	61,7	38,3
1993	51 217,4	31 780,6	61,7	38,3
1994	47 701,3	31 013,7	60,6	39,4
1995	47 701,3	31 013,7	60,6	39,4
1996	57 080,4	37 111,6	60,6	39,4
1997	54 204,5	36 089,5	60,0	40,0
1998	58 687,5	38 204,5	60,6	39,4
1999	65 732,7	40 976,3	61,6	38,4
2000	52 859,2	58 212,8	47,6	52,4
2001	55 237,7	77 545,3	41,6	58,4
2002	55 586,0	90 847,0	38,0	62,0
2003	59 854,1	89 407,9	40,1	59,9
2004	63 364,5	96 364,5	39,7	60,3
2005	64 181,7	97 607,3	39,7	60,3

Source : auteurs

A compter de 2000, les intérêts nationaux sont minoritaires. Un renversement de tendance est observé où les intérêts étrangers redeviennent majoritaires dans le capital des banques au détriment de l'Etat à la faveur des dernières privatisations et de la liquidation de certaines banques. Le privé étranger atteint en 2005 60,3% du capital des banques contre 39,7% pour les ressortissants de la CEMAC.

Si en volume et en proportion, le capital des banques de la CEMAC s'est conforté et est détenu globalement par le secteur privé, il demeure cependant insuffisant pour faire face aux risques du secteur. Par pays, on a constaté que le capital social est plus élevé au Cameroun, au Gabon qu'au Congo, en Centrafrique, en Guinée Equatoriale et au Tchad. Si les deux premiers pays ont eu à relever leur exigence en capital minimum, les quatre autres sont restés aux niveaux d'il y a trente ans, le renforcement du capital social des banques passe donc par une harmonisation et un relèvement du capital minimum de l'ensemble de la communauté.

CONCLUSION

L'analyse du capital des banques de la CEMAC nous a permis de constater que celui-ci connaît une évolution irrégulière sur la période allant de 1980 à 2005. Les trois principales phases de son évolution décrivent bien les événements qui ont marqué le système bancaire de la CEMAC, à l'instar de la crise bancaire de la fin des années 1980, la restructuration bancaire et notamment ses volets privatisation et liquidation.

La première phase va de 1980 à 1988 où le secteur bancaire prend un élan considérable (augmentation notable du nombre de banques et du capital) qui témoigne de la robustesse du système bancaire juste après les indépendances. Cependant, il a été affaibli par les effets de la crise bancaire qui marque la deuxième phase de 1989 à 1997. Après 1997, le système bancaire se renforce, et ce, notamment depuis l'application de la réglementation bancaire instituée par les nouvelles autorités de supervision. A partir de 2000, le capital des banques augmente sensiblement, passant de 90 294 millions en 1996 à près de 162 000 millions en 2005.

La structure du capital des banques répartie entre public et privé montre également un changement. En effet, au début de la décennie 1990, suite entre autre à la libéralisation, le secteur privé est parvenu à contrôler la majorité des parts du capital des banques de la zone. Il détient environ 80% des parts du capital en 2004 contre seulement 46% en 1990. La répartition des intérêts entre nationaux et étrangers met en évidence le fait que les étrangers détiennent environ plus de 60% des parts à compter de 2004.

En définitive, la privatisation des banques a facilité le retour de groupes bancaires internationaux et l'émergence de groupes à capitaux essentiellement locaux. La présence de ces acteurs peut être un facteur de stabilité du système pourvu qu'ils respectent la réglementation édictée par l'organe de supervision régional et s'imposent des règles de bonne gouvernance.

Si pour de multiples raisons le capital des banques s'est renforcé au cours de la période, il demeure tout au moins faible au regard des risques encourus. Il est donc indispensable voire impératif qu'un capital minimum conséquent et uniforme dans l'ensemble de la sous région soit fixé pour renforcer la crédibilité et la stabilité du secteur bancaire.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adam MADJI, Point sur la restructuration bancaire en Afrique centrale, COBAC 1997, 17p.

COBAC, Bulletin n°1, Août 1996.

COBAC, Bulletin n°2, Août 1997.

COBAC, Les banques à capitaux publics dans les pays de la CEMAC, 2000, 8p.

COBAC, Rapport d'activité, exercices 1992-1993, 1993-1994, 1994-1995, 1995-1996, 1996-1997, 1998-1999, 1999-2000, 2001, 2002, 2003, 2004.

COBAC, Situation du système bancaire de la CEMAC au 31 décembre 2005, Juin 2006, 21p.

Donatien EZE-EZE, La structure bancaire dans le processus de financement de l'économie camerounaise, Codesria 2001, 26p.

Jacques DE LAROSIERE, Quelques réflexions sur l'évolution du système financier international, Paris 1997, 7p.

Lucia WEGNER, Privatisation : un déficit pour l'Afrique subsaharienne, Repère n°14, 2003, 6p.

Ludwig VON MISES, Le libéralisme, 1927, 157p.

Peter STELLA, Do central bank need capital, IMF July 1997, 39p.

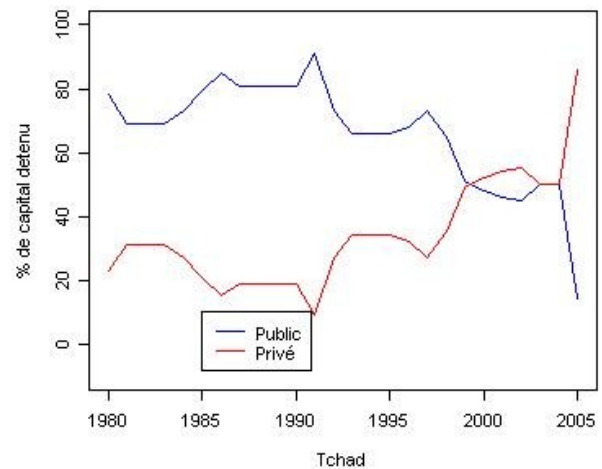
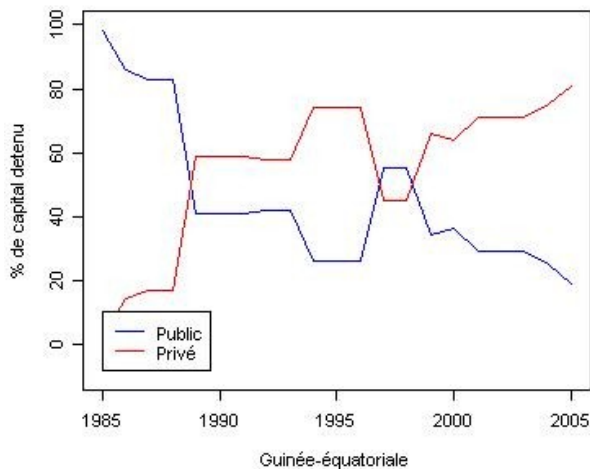
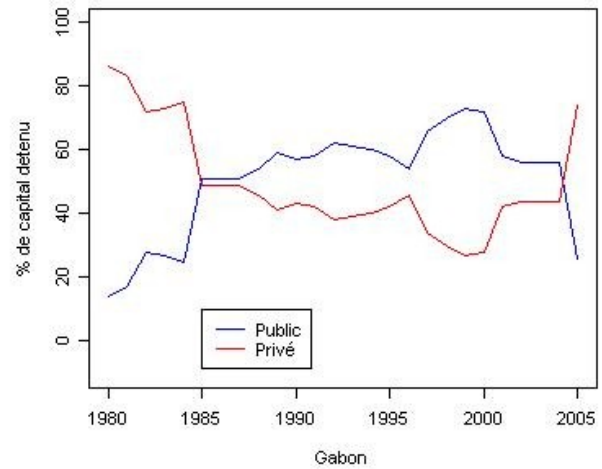
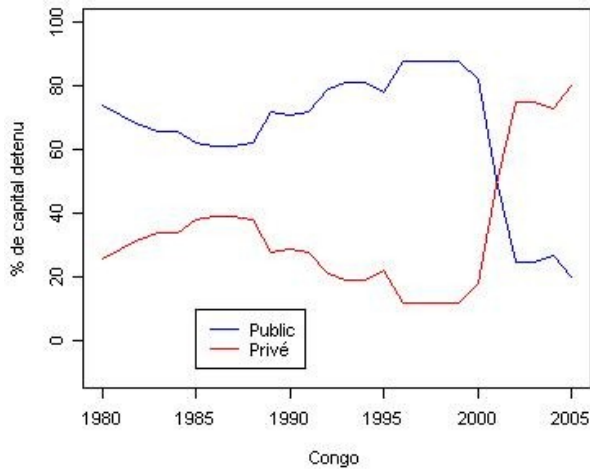
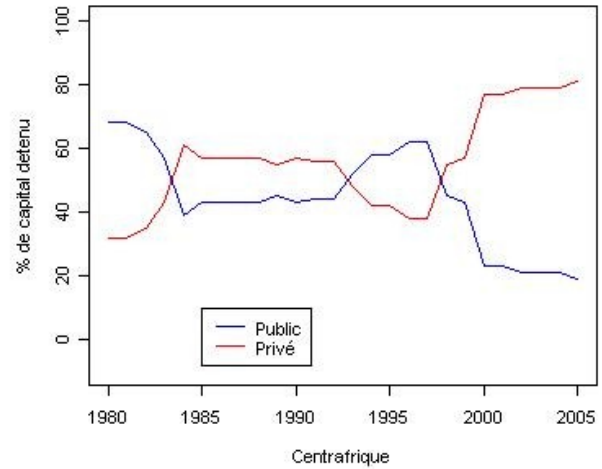
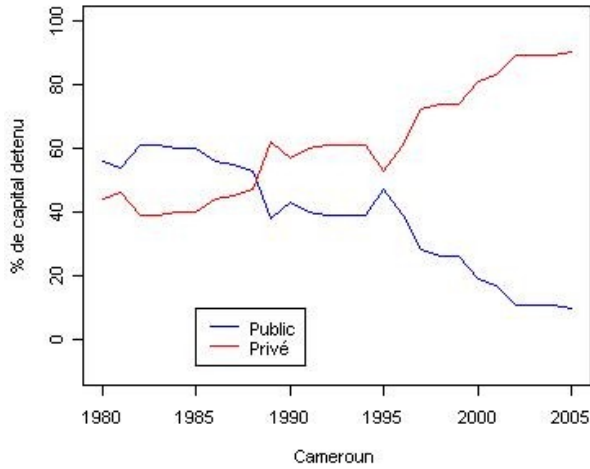
Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, La crise de 1929 et ses enseignements, Economica 2006, 17p.

Robert D PUTMAN, Le capital social, 2004, 4p.

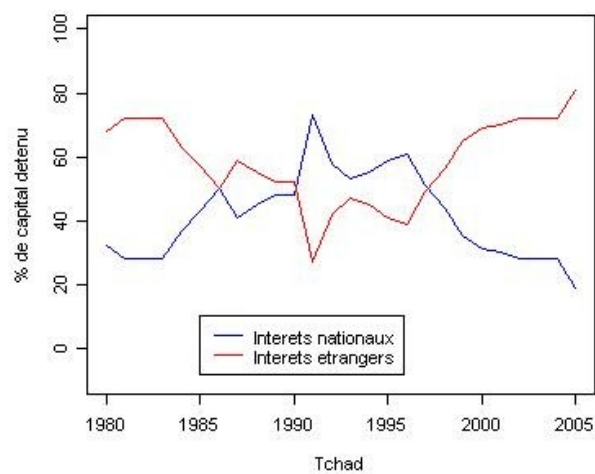
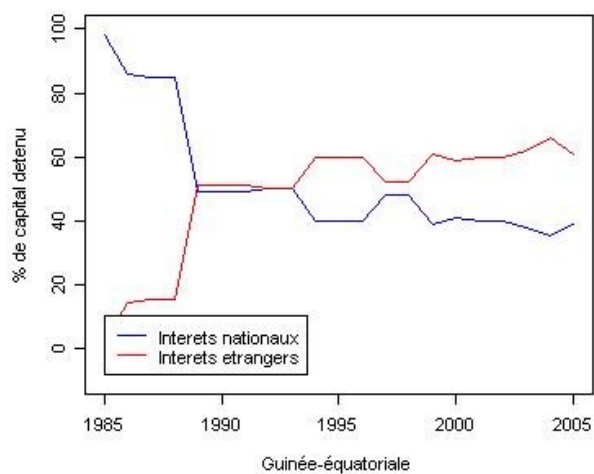
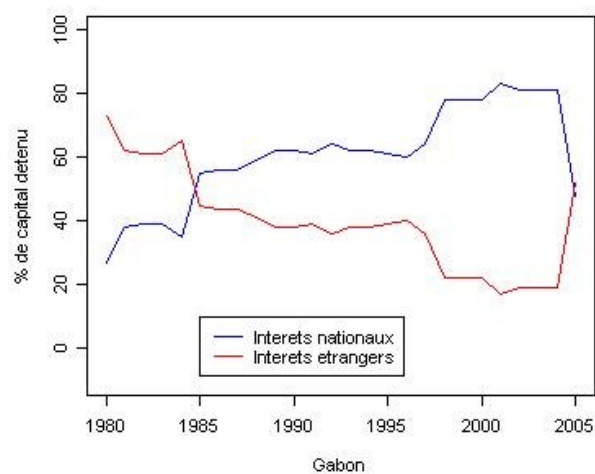
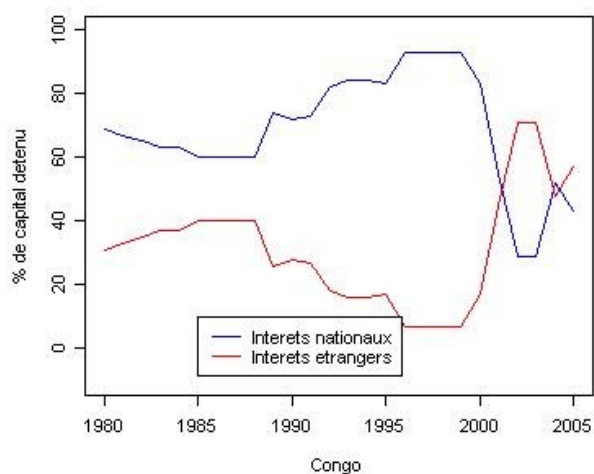
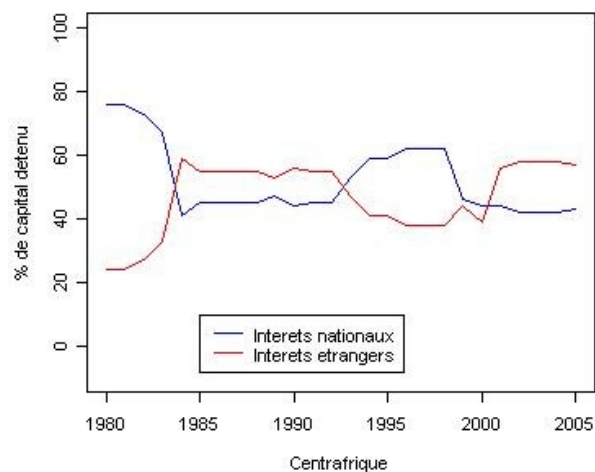
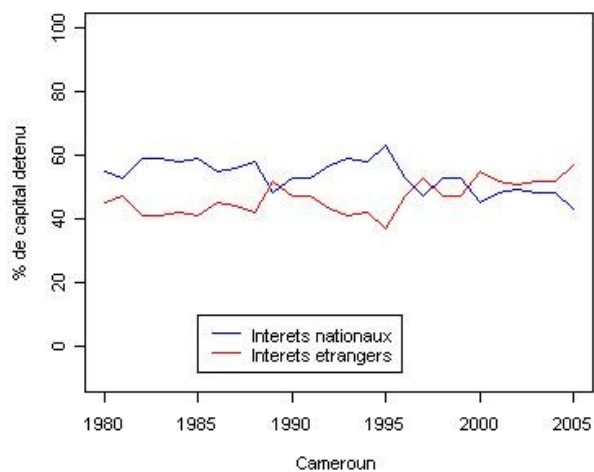
Sylvain COTE, John F. HELLIWELL, Le capital social : un concept utile, 2002, 31p.

ANNEXES

A1. Part du capital détenu par les secteurs public et privé par pays



A2. Part des intérêts nationaux et étrangers dans le capital par pays



A3. Part du capital détenu par les acteurs socioéconomiques par pays

